

Plaidoyer pour une stratégie nationale d'appui et de développement de la

C A A

Pouvoir s'exprimer et communiquer, des droits fondamentaux !



Ils soutiennent le plaidoyer :



Toute personne, quels que soient son âge ou son handicap, a la capacité et le besoin de communiquer. Pour les personnes ayant des troubles de l'expression, c'est d'abord une question de droits ; un enjeu primordial de citoyenneté et d'auto-détermination.

C'est pourquoi un groupe d'associations s'est réuni à l'initiative du GNCHR pour porter en commun un plan d'action visant à permettre le déploiement de l'accès à la communication alternative et améliorée (CAA) sur tout le territoire d'ici 2025.

Voici les actions prioritaires :

1. Identifier les besoins

- Dans les crèches, écoles, PMI et CAMSP, les MDPH, ESMS, EHPAD
- Informer les personnes et les familles, faire connaître la CAA auprès du grand public et expliquer les possibilités que cela ouvre
- Créer un référentiel commun

2. Former les familles et les professionnels

- Financer intégralement la formation pour les personnes et les proches aidants
- Financer le temps d'accompagnement à l'appropriation de l'outil
- Faire évoluer les pratiques professionnelles en ESMS en l'intégrant dans les projets d'établissements
- Introduire un module de sensibilisation à la CAA dans le cursus de formation initiale des médecins, professeurs, professionnels de la justice et des services publics

3. Financer les aides techniques, les aides humaines et la recherche

- Rembourser sans reste à charge les outils de CAA et/ou une assistance de communication via la PCH selon le choix des personnes et des proches aidants
- Créer des pôles ressources CAA pour pouvoir s'informer et tester des outils avant d'acheter
- Supprimer le numerus clausus en orthophonie pour assurer l'accompagnement des utilisateurs de CAA
- Créer un doctorat en orthophonie pour favoriser la production de connaissances scientifiques
- Financer la recherche pour créer de nouveaux outils technologiques à un coût abordable

La CAA, un levier de l'autonomie


QUEL QUE SOIT SON HANDICAP,
COMMUNIQUER EST UN DROIT FONDAMENTAL !



Plaidoyer pour le déploiement
de la Communication
Alternative et Améliorée (CAA)

LIRE LE PLAIDOYER
www.gnchr.fr

